

Contrat d'engagement année 2021

Engagement volailles de chair

Entre l'**adhérent** de l'association AMAP les pâtisseries du montois :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :E-mail :

Nombre poulet(s) de 1,7 kg par mois :

Nombre poulet(s) de 2,1 kg par mois :

Nombre poulet(s) de 2,5 kg par mois :

Nombre pintade(s) de 1,7kg par mois :

NB : Un contrat mixte alternant 1 poulet / 1 pintade 1 mois sur 2 est possible.

Et L'agriculteur :

ROCIPON Jean Pierre

22 rue du Point du Jour

77171 Metz sur Seine

Tel : 06 65 56 16 26

E-mail : jeanpierreroqiponbis@gmail.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

a. Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'AMAP les pâtisseries du montois
- Venir chercher sa ou ses volailles tous les mois sur le lieu de distribution. En cas d'absence, l'adhérent préviendra directement le responsable de l'AMAP. La ou les volailles pourront être remis à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par l'agriculteur
- Pré financer la production.
- Participer aux ateliers pédagogiques proposés par l'éleveur pendant la période d'engagement.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.
- S'inscrire au groupe google et au groupe whatsapp pour recevoir les informations de l'AMAP, aucun mail individuel ne sera envoyé.
- Accepter la diffusion de son adresse mail et de son téléphone aux autres adhérents.

b. Engagements de l'éleveur de poules pondeuses :

- Production respectueuse de la nature.
- Alimentation des poules issue de l'agriculture biologique.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des poulaillers.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (réunion extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

d. Livraison de la production :

Les volailles seront distribués entre les mois de février et décembre 2021, soit 10 distributions, un vendredi par mois de 18h30 à 20h00 sur des dates suivantes : 19/02; 19/03; 16/04; 14/05; 11/06; 09/07; 03/09; 01/10 ; 12/11 ; 10/12 ;

e. Prix du poulet et modalités de règlement :

- Le prix du poulet est fixé à 10,00€/kg
- Le poids moyen du poulet est au choix : 1,7 kg, 2,1 kg ou 2,5 kg
- Le prix de la pintade est fixé à 14€/kg, le poids moyen sera de 1,7 kg
- Certains aléas de production peuvent entraîner des variations de poids sur les différentes livraisons programmées. Celui-ci fera son possible pour livrer un poulet conforme à la commande sur les 13 livraisons, le poids pourra donc légèrement varier d'une livraison à l'autre.
- En plus des poulets, il peut être proposé une livraison de volailles de fêtes : du Chapon (19€/kg) et des pintades (14€/kg), la vente se fera au poids réel donc avec un réajustement au moment de la livraison

ECHEANCIER

Le règlement des volailles peut être réalisé par des versements multiples, les chèques doivent être remis au moment de la signature du contrat, ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous

Total 2021 :

Petit poulet (en moyenne 1,7kg) : ... poulet(s) X 17,00€ (tarif pièce) X 10 distributions =€

Moyen poulet (en moyenne 2,1kg) : ... poulet(s) X 21,00€ (tarif pièce) X 10 distributions = €

Gros poulet (en moyenne 2,5kg) : ... poulet(s) X 25,00€ (tarif pièce) X 10 distributions = €

Pintade (en moyenne 1,7kg) : ... pintade(s) X 23,80€ (tarif pièce) X 10 distributions = €

Soit au total pour 2021 : €

Paiement en	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois	<input type="checkbox"/> 3 fois	<input type="checkbox"/> 4 fois	<input type="checkbox"/> 5 fois
-------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

Émetteur (NOM)	Banque	N° de chèque	Montant	Mois d'encaissement

**ATTENTION : Les paiements doivent être fait uniquement par chèque à l'ordre de Jean-Pierre ROCIPON
Merci de remplir le tableau ci-dessus**

Fait à	en 2 exemplaires, le
Signature de l'adhérent-e et des quo-adhérent-es	Signature l'aviculteur